

# Ressources Humaines à Saint Martin d'Uriage

Comme dans toutes les collectivités territoriales les agents sont soumis à une liste de droits et devoirs :

## Droits et obligations des fonctionnaires territoriaux

### Les principaux droits :

- Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse
- Droit de grève
- Droit syndical
- Droit à la formation permanente
- Droit de participation (*au dialogue social*)
- Rémunération après service fait
- Droit à la protection

### Les obligations :

- Secret professionnel
- Obligation de discréption professionnelle
- Obligation d'information au public
- Obligation d'effectuer les tâches confiées
- Obligation d'obéissance hiérarchique
- Obligation de réserve
- Régime du cumul d'activités dans la fonction publique

## Effectifs au 1<sup>er</sup> Septembre 2025

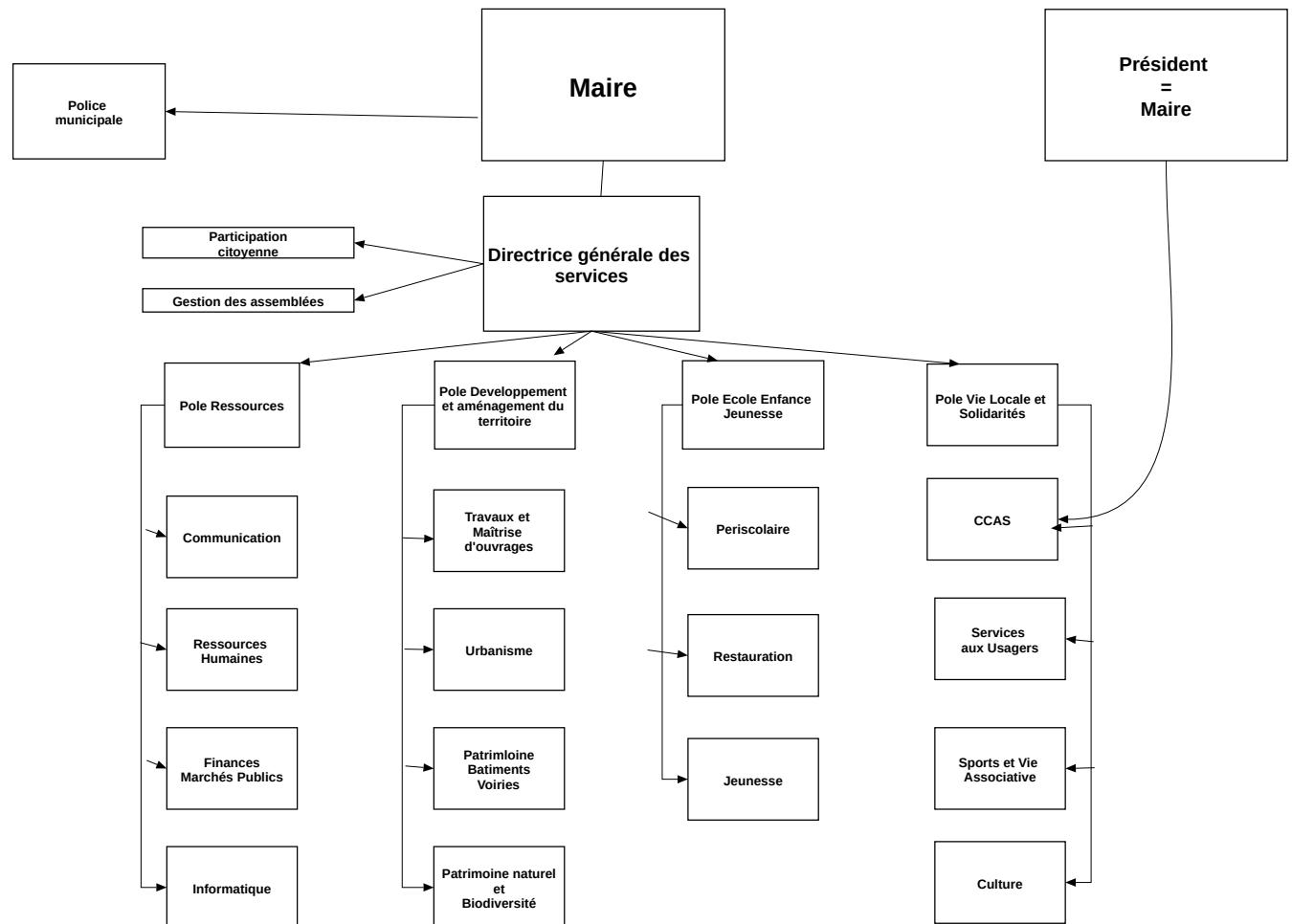
Effectifs personnels

1<sup>er</sup> Septembre 2025 :

126 personnes pour 105 ETP  
(Equivalent Temps Plein)

Personnels	nombre	%
<b>Total</b>	126	
Titulaires	63	50%
Contractuels	63	50%
cat.C	99	79%
cat.B	20	16%
cat.A	7	6%

## Organigramme simplifié SMU 09 2025



Nombre de personnes dans chaque pôle au 1<sup>er</sup> septembre 2025

DADT : 35

EEJ : 56

Ressources : 11

VLS : 22

Police pluri communale : 6

DGS : 1

Des recrutements en cours.

